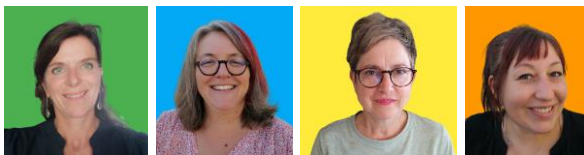


## Le personnel de l'école

Olivia SCHLEIFFER, Directrice et enseignante des GS-PS

Mélanie DUPOUY, Enseignante des MS

Nadine ENGEL et Anne RODRIGUEZ, Aides maternelles



## Les partenaires de l'école

### LA CANTINE-LE PERISCOLAIRE

ALEF

Nicolas SEIWERT : 06.87.26.24.82

Courriel : [kochersberg@alef.asso.fr](mailto:kochersberg@alef.asso.fr)

### L'ASSOCIATION des parents d'élèves

AUX PRES DE NOS ENFANTS

Caroline BESSON : 0660307534

Courriel : [auxpresdenosenfants@gmail.com](mailto:auxpresdenosenfants@gmail.com)

Site Web : [www.auxpresdenosenfants.fr](http://www.auxpresdenosenfants.fr)

### LES REPRESENTANTS DES PARENTS d'ELEVES

Courriel : [parents.matpful@gmail.com](mailto:parents.matpful@gmail.com)

# A l'école,



« C'est en  
étant bien  
qu'on  
apprend  
bien ! »



# LIVRET D'ACCUEIL



**ECOLE MATERNELLE  
de PFULGRIESHEIM**

1A rue des acacias  
(entrée rue du Gaensberg)  
67370 PFULGRIESHEIM

☎ 03.88.20.35.00



Votre enfant va bientôt fouler le chemin de sa nouvelle école.

L'accompagner c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne soyez pas inquiets. Rassurez-le, vous revenez bientôt le chercher et les maîtresses vont faire de belles activités avec lui !

Les « doudous » peuvent trouver une place dans la classe si nécessaire, ils attendront avec nous « l'heure des papas et des mamans ». Avant de quitter votre enfant, dites-lui ce que vous allez faire et rappelez lui qui viendra le chercher à midi.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne soyez pas surpris s'il ne vous raconte pas tout de suite sa journée, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignantes...si vous vous posez encore des questions, elles se prendront le temps d'y répondre.



### Quelques recommandations de la vie à l'école

Votre enfant est inscrit à l'école, ce qui implique votre engagement à **une fréquentation régulière** mais aussi au **respect des horaires**. Cette assiduité est nécessaire à son développement de la personnalité et à son apprentissage de la socialisation.

**Horaires scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

**Matins : 8h20-8h30 et 11h50-12h**

**Après-midis : 13h35-13h45 et 16h05-16h15**

Votre enfant est amené sous le préau de l'école au vu d'une maîtresse qui l'accueillera. Il est recherché dans le hall d'entrée devant sa classe.

Pour le bien de tous, **un enfant malade n'est pas accepté à l'école**. En cas de maladie contagieuse, il est important d'en informer la directrice en appelant l'école ou par courriel, mais aussi de garder votre enfant à la maison jusqu'à ce qu'il soit guéri. Dans certains cas, un certificat de non contagieux pourra vous être demandé.

Toute **absence exceptionnelle** nécessite une demande écrite par mail.

Veillez à ce que votre enfant n'ait pas d'objet pouvant le blesser ou blesser un de ses camarades. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets (bijoux, jouets...).

Source de conflits, les jouets personnels sont à éviter.

Les informations concernant l'école (journées à thème, spectacles, sorties...) sont transmises par courriels. N'hésitez pas utiliser ce mode de communication pour toute demande d'informations ou autres.

Le site de l'école vous permettra de suivre les activités et projets de l'école.

Des activités d'aide personnalisée ponctuelles seront proposées aux élèves qui en auront besoin. Elles se dérouleront après la classe durant une heure. L'enseignante de votre enfant vous informera de la nécessité qu'il y participe.

Deux attestations d'assurances vous seront demandées à la rentrée : **la responsabilité civile et l'individuelle accident**.

Votre enfant sera peut-être dans une classe à double niveaux. Toutefois, les apprentissages pour une même section répartie dans 2 classes sont identiques. Les enseignantes se concertent régulièrement sur une programmation commune.

Chaque enfant dispose dans le couloir d'un porte-manteau avec son prénom ainsi qu'une boîte pour ranger ses affaires personnelles.

Si votre enfant ne dort pas à l'école, une demande de **dérogation** sera à remplir.

Le **règlement** de l'école vous a été transmis lors de l'inscription de votre enfant. Il est révisé à chaque premier conseil d'école.

L'école est affiliée à une coopérative scolaire, l'OCCE. Les cotisations collectées à la rentrée servent à compléter les crédits alloués par la commune pour les achats de matériels pédagogiques des classes et de l'école.

Montant > 24 €/an/enfant (ou 8€ /trimestre)

Une réunion d'information pour les parents aura lieu dans les 15 premiers jours de la rentrée scolaire dans les locaux de l'école maternelle.

Il arrivera que votre enfant se salisse lors des diverses activités proposées. Evitez les vêtements fragiles.

Aidez-le également à **devenir autonome** en lui mettant des vêtements et chaussures faciles à enfiler et à enlever (scratches pour les chaussures...), en lui apprenant à se moucher, à se laver les mains, à s'habiller tout seul...

**Étiquetez les vêtements** tels que manteaux, bonnets, écharpes, gants, chaussons... Cela facilitera les recherches de vêtements égarés ou mélangés !

Vous pourrez, tout au long de l'année, prendre **rendez-vous** avec l'enseignante de votre enfant qui répondra avec plaisir à vos questions.

Pour l'équipe enseignante,  
La Directrice